

Le 7 août 2020

**FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT
POUR LA PÉRIODE DU MIDI
POUR LES ÉLÈVES TRANSPORTÉS.**

Comme à chaque année, des frais de surveillance et d'encadrement pour la période du midi vous seront facturés pour les enfants qui bénéficient du transport scolaire et qui dînent à l'école.

Les frais de 319,00 \$ par année pour le premier enfant et de 157,00 \$ pour un deuxième enfant servent à assurer la surveillance des élèves transportés qui demeurent à l'école le midi.

Un maximum de 476,00 \$ par famille vous sera facturé.

Les dîneurs occasionnels devront déboursier un maximum 1,75 \$ par jour par écolier.

Nous émettrons une facture par famille. **Vous recevrez celle-ci par la poste vers la mi-octobre** et bénéficierez d'un délai de 30 jours pour le paiement. Celui-ci pourra être remis à l'école, payé par Internet, ou posté.

Les élèves transportés qui sont des réguliers au service de garde ne seront pas facturés. De plus, ceux qui ne sont pas transportés et qui demeurent à l'école pour le dîner paient déjà pour ce service.

Si votre enfant est transporté et qu'il ne dîne pas à l'école ou si votre enfant n'est pas un régulier au service de garde (2 jours et moins de présence par semaine), il est important d'en aviser la secrétaire de l'école. **Si cette information n'est pas transmise à l'école avant le 21 septembre 2020, vous recevrez une facture à payer pour les frais de surveillance de la période du midi.**

Merci de votre collaboration

La direction